

Euro STOXX Rendement 04



Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

► Émetteur : Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 15 septembre 2015), est soumis au risque de défaut de l'émetteur et du Garant.

► Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 8 ans (en l'absence de remboursement anticipé). *L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas réunies.*

► Éligibilité : Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation. *Dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part sont des entités juridiques indépendantes.*

BANQUE
PRIVÉE
|1800|

LA BANQUE
SYNCHRONÉ

Euro STOXX RENDEMENT 04, TITRE DE CRÉANCE PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Une exposition à la performance du marché actions européen via l'indice Euro STOXX 50® (dividendes non réinvestis).

Si l'indice Euro STOXX 50® clôture à son niveau d'origine ou en hausse au terme de l'une des 8 années de la vie du produit, un remboursement automatique anticipé du capital avec le versement d'un gain de 10 % par année écoulée⁽¹⁾ (gain potentiel plafonné à la hausse).

Un risque de perte totale en capital à l'échéance en cas de baisse de l'indice au-delà de 30 % par rapport à son niveau d'origine (niveau final inférieur à 70 % de son niveau initial).

Par exemple, si l'indice a baissé de 35 %, l'investisseur subira une perte en capital⁽¹⁾ équivalente à la performance négative de l'indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 65 %.

Afin de bénéficier d'un remboursement de l'intégralité du capital en cas de baisse de l'indice jusqu'à 30 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (gain potentiel fixé à 10 % par année écoulée).

Euro STOXX Rendement 04 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

Le terme « capital » utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale du produit, soit 1 000 €. Les montants de remboursement présentés (gains ou pertes) sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et non nécessairement du montant effectivement investi), hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables.

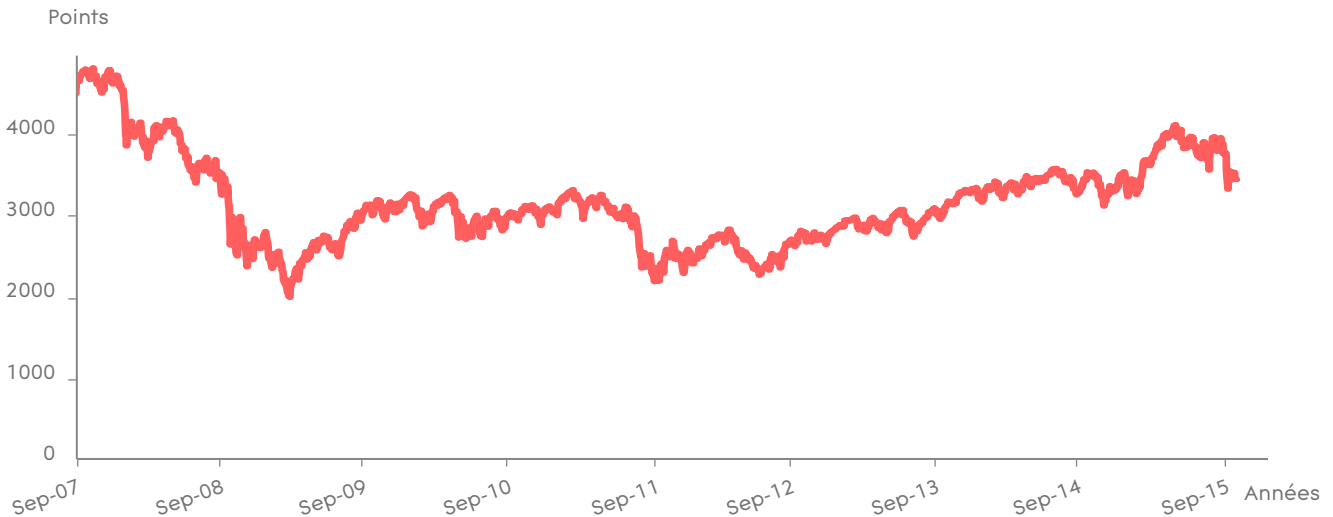
(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

L'INDICE Euro STOXX 50®

L'indice Euro STOXX 50® est composé de 50 des premières capitalisations de la zone euro. Il est diversifié géographiquement et sectoriellement sur l'Europe et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com).

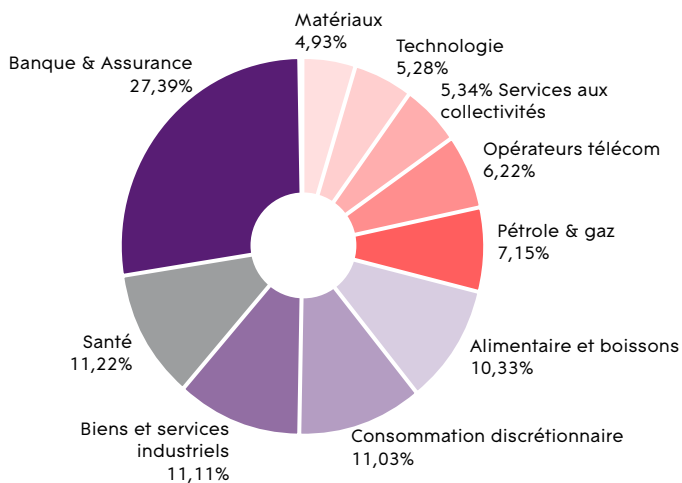
NIVEAUX HISTORIQUES ENTRE LE 14 SEPTEMBRE 2007 ET LE 14 SEPTEMBRE 2015

Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est également valable pour les données historiques de marché.

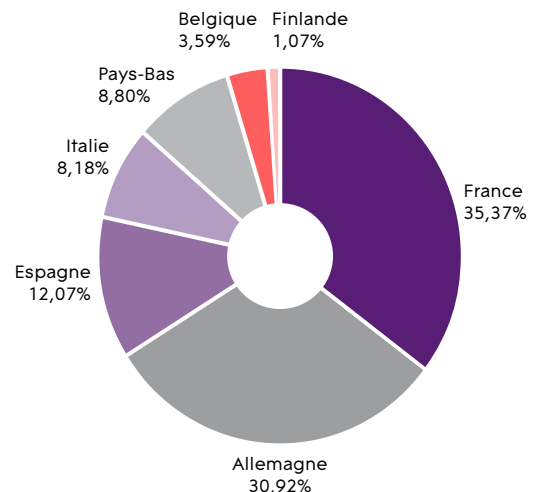


Source : Bloomberg, 14 septembre 2015

RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Bloomberg, 14 septembre 2015

À la date de constatation initiale, on détermine le niveau d'origine de l'indice.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION

Les années 1 à 7, aux dates de constatation intermédiaires, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau d'origine.

► Si à l'une de ces dates, l'indice clôture à **son niveau d'origine ou en hausse**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la date de remboursement anticipé correspondante :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL⁽¹⁾

+

UN GAIN DE 10 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE DEPUIS L'ORIGINE⁽¹⁾

Soit un taux actuariel brut minimum de 7,82 %.

► Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, l'année 8, à la date de constatation finale, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau d'origine :

► Si à cette date, l'indice clôture à **son niveau d'origine ou en hausse**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL⁽¹⁾

+

UN GAIN DE 10 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE DEPUIS L'ORIGINE⁽¹⁾

Soit un taux actuariel brut de 7,58 %.

► Si à cette date, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine, mais que **la baisse n'excède pas 30 % par rapport à son niveau d'origine**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL⁽¹⁾

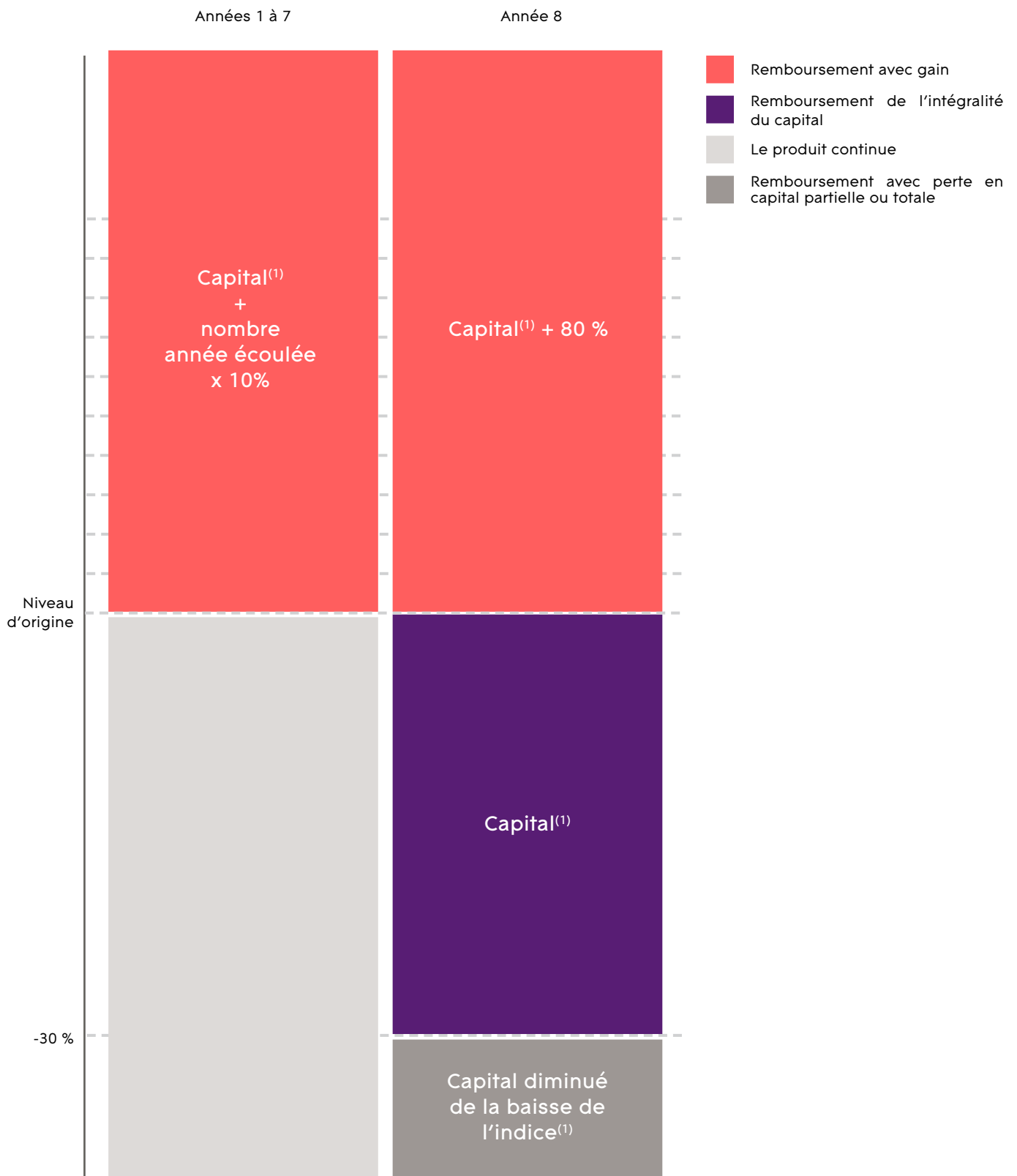
Soit un taux actuariel brut de 0 %.

► Si à cette date, l'indice clôture **en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine**, l'investisseur récupère, à la date d'échéance :

LE CAPITAL DIMINUÉ DE LA BAISSE DE L'INDICE⁽¹⁾
L'INVESTISSEUR SUBIT DONC UNE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE.

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

RÉSUMÉ DU MÉCANISME



Graphique à caractère uniquement informatif

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

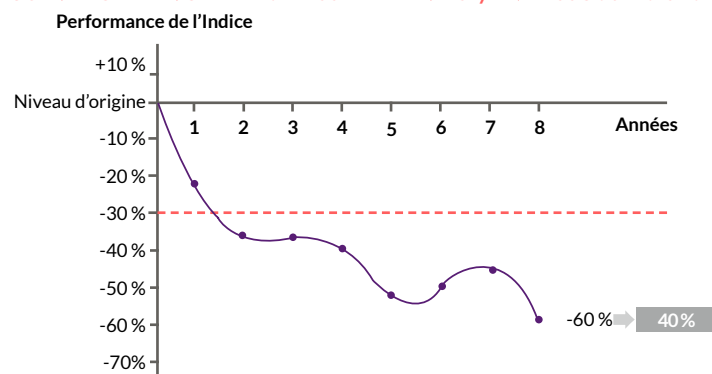
ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

— Performance du support par rapport à son niveau d'origine
 - - - - - Seuil de perte en capital à l'échéance

■ Remboursement avec gain
 ■ Remboursement de l'intégralité du capital
 ■ Remboursement avec perte en capital partielle ou totale

Ces illustrations ont été réalisées à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future du produit. Aucune garantie n'est donnée (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et (ii) contre toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces illustrations. Les données chiffrées de ces illustrations n'ont qu'une valeur informative pour illustrer le mécanisme du produit. Elles ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE, EN DESSOUS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT DE L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL LA 8^E ANNÉE



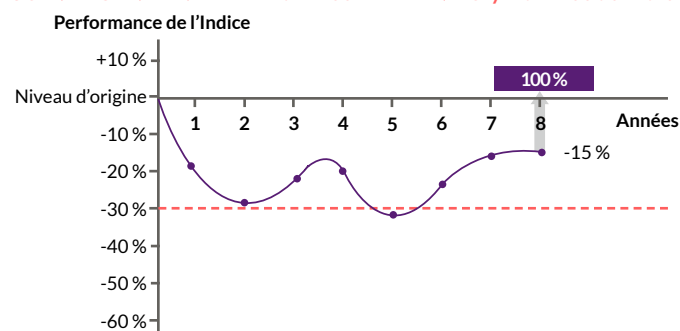
► Les années 1 à 7, aux 7 dates de constatation intermédiaires, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit dure jusqu'à l'échéance.

► L'anné 8, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de 60 % par rapport à son niveau d'origine, en dessous du seuil de remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance. **Le produit est remboursé à l'échéance avec perte en capital.**

Montant remboursé à l'échéance : capital - 60 % = 40 % du capital⁽¹⁾. Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est de -10,77 %⁽¹⁾ (identique à celui de l'indice).

► Dans le cas le plus défavorable où l'indice clôturerait en dessous de son niveau d'origine à toutes les dates de constatation intermédiaires et céderait l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DE L'INDICE, AU-DESSUS DU SEUIL DE REMBOURSEMENT DE L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL LA 8^E ANNÉE

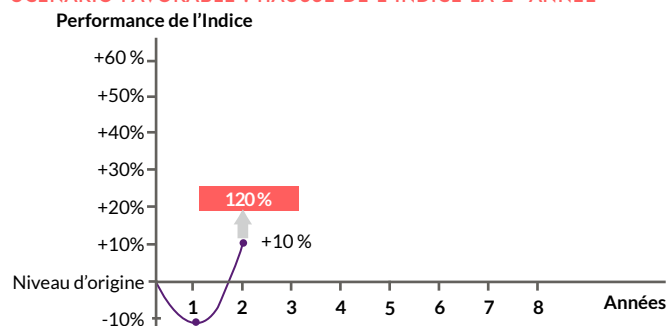


► Les années 1 à 7, aux 7 dates de constatation intermédiaires, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit dure jusqu'à l'échéance.

► L'anné 8, à la date de constatation finale, l'indice clôture en baisse de 15 % par rapport à son niveau d'origine, au-dessus du seuil de remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance. Le produit est intégralement remboursé à l'échéance.

Montant remboursé à l'échéance : 100 % du capital⁽¹⁾. Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est nul⁽¹⁾ (contre -2,00 % pour l'indice).

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE LA 2^E ANNÉE

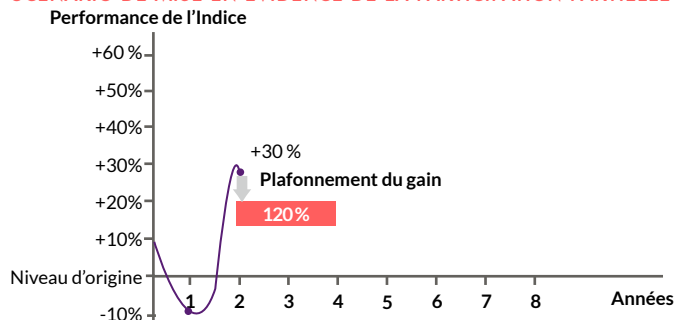


► À la 1^{re} date de constatation intermédiaire, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue.

► À la 2^e date de constatation intermédiaire, l'indice clôture en hausse de 10 % par rapport à son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement déclenché.

Montant remboursé : capital + gain de (2 x 10 %) = 120 % du capital⁽¹⁾. Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est de 9,34 %⁽¹⁾ (supérieur à celui de l'indice, égal à 4,78 %).

SCÉNARIO DE MISE EN ÉVIDENCE DE LA PARTICIPATION PARTIELLE À LA PERFORMANCE DE L'INDICE : HAUSSE DE L'INDICE LA 2^E ANNÉE



► À la 1^{re} date de constatation intermédiaire, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue.

► À la 2^e date de constatation intermédiaire, l'indice clôture en hausse de 30 % par rapport à son niveau d'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement déclenché.

Montant remboursé : capital + gain de (2 x 10 %) = 120 % du capital⁽¹⁾. Le taux de rendement actuariel brut de l'investissement est de 9,34 %⁽¹⁾, inférieur à celui de l'indice, égal à 13,72 %, du fait du plafonnement du gain.

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

AVANTAGES

► **Sous-jacent transparent et lisible** : le remboursement est déterminé par l'évolution de l'indice Euro STOXX 50®, calculée dividendes non réinvestis.

► **Retour sur investissement possible dès la fin de la 1^{ère} année** :

de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme de remboursement automatique anticipé, et l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial, si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau d'origine.

► **Gain potentiel** : de la 1^{ère} à la 7^{ème} année, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un gain de 10 % par année écoulée⁽¹⁾.

► **Remboursement de l'intégralité du capital majoré d'un gain à l'échéance en cas de hausse de l'indice** : l'année 8, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial et bénéficie d'un gain final de 80 %, soit 10 % par année écoulée⁽¹⁾, si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau d'origine.

► **Remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance en cas de baisse limitée de l'indice** : l'année 8, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initial, jusqu'à 30 % de baisse de l'indice par rapport à son niveau d'origine.

INCONVÉNIENTS

► **Risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie ou à l'échéance** :

Au terme des 8 ans, dans le cas où l'indice clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau d'origine (remboursement à l'échéance très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil des 30 % de baisse par rapport à son niveau d'origine).

En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente.

► **Durée d'investissement pouvant aller de 1 à 8 ans** : l'investisseur ne connaît pas la durée exacte de son investissement.

► **Performance de l'indice Euro STOXX 50® calculée hors dividendes et donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.**

► **Gain maximum limité à 10 % par année écoulée** : L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'indice Euro STOXX 50® (effet de plafonnement du gain).

► L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) **ou à une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et du Garant.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

► **Risque lié au sous-jacent** – Le montant remboursé dépend de la performance de l'indice Euro STOXX 50® et donc de l'évolution du marché actions européen.

► **Risque découlant de la nature du produit** – Toute sortie du produit avant l'échéance ou avant la date de remboursement anticipé, selon le cas, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application des modalités de remboursement décrites ici. Dans une telle hypothèse, l'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori pouvant aller jusqu'à la totalité du capital investi.

► **Risques de marché** – Le prix de marché du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro STOXX 50®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice se situe à proximité du seuil des 30 % de baisse par rapport à son niveau d'origine.

► **Risque de crédit** – Le souscripteur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui peut induire un risque sur le remboursement.

► **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

► **Risque de conflits d'intérêts potentiels** – Le distributeur étant une filiale de l'Émetteur, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de sortie en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0012967370
Forme juridique	Titres de créance de droit français, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
Émetteur	Natixis Structured Issuance
Garant de la formule	NATIXIS SA (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 15 septembre 2015)
Agent de calcul	CACEIS Bank Luxembourg
Montant de l'Émission	40 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Éligibilité	Compte-titres et contrats d'assurance vie ou de capitalisation
Souscription	Du 23 septembre 2015 au 27 novembre 2015
Commissions de distribution	Natixis paiera au distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres), d'un montant maximum égal à 0,44% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Le Client est informé que la Banque peut rétrocéder à ses partenaires, distributeurs des produits et services de la Banque, une quote-part de la commission de distribution, pour autant que la réglementation le permette. La Banque confirme que cette commission est destinée à améliorer la qualité du service fourni au Client et ne nuit pas à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ce dernier.
Garantie du capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Sous-jacent	Indice Euro STOXX 50® (code ISIN : EU00009658145)
Date de constatation du niveau d'origine de l'indice	27 novembre 2015
Dates de constatation annuelle	28 novembre 2016 (année 1), 27 novembre 2017 (année 2), 27 novembre 2018 (année 3), 27 novembre 2019 (année 4), 27 novembre 2020 (année 5), 29 novembre 2021 (année 6), 28 novembre 2022 (année 7)
Dates de remboursement anticipé	12 décembre 2016 (année 1), 11 décembre 2017 (année 2), 11 décembre 2018 (année 3), 11 décembre 2019 (année 4), 11 décembre 2020 (année 5), 13 décembre 2021 (année 6), 12 décembre 2022 (année 7)
Date de constatation finale	27 novembre 2023 (année 8)
Date d'échéance	11 décembre 2023 (année 8)
Valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Une double valorisation est établie par Pricing Partners (ci-après la « Société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe NATIXIS. Disponible sur simple demande auprès de votre Conseiller Banque Privée 1818.
Liquidité	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une commission maximale de 1 %.
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de BP1818 qui commercialise le produit Euro STOXX Rendement 04.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Euro STOXX Rendement 04 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que cette obligation est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Euro STOXX Rendement 04 est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Informations importantes

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 19 juin 2015 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°15-285 (le « Prospectus »). Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission datées du 22 septembre 2015 sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), et sur le site dédié de NATIXIS (www.equitysolutions.natixis.com) et /ou peut être obtenu gratuitement auprès de NATIXIS à l'adresse suivante : NATIXIS – 47 quai d'Austerlitz – 75013 PARIS, sur simple demande. Les Conditions Définitives de l'émission sont aussi disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. NATIXIS est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par l'European Central bank (ECB).

Avertissement de STOXX Ltd.

L'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.STOXX.com.

Banque Privée 1818 - Société anonyme au capital social de 88 401 767,30 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 306 063 355 - APE 6419Z. Courtier d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 006 332.